

DELIBERATIONS

DU BUREAU EXECUTIF

Séance du jeudi 17 novembre 2016

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du jeudi 17 novembre 2016 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	OBJET	VOTE	DEPOT EN PREFECTURE
1	<p>Le Mans – Résidence « Saint Martin ». Amélioration de 82 logements collectifs. Emprunt de 1 121 000 € Société Anonyme des Marches de l'Ouest (SAMO). Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme des Marches de l'Ouest (SAMO) pour un emprunt d'un montant total de 1 121 000 € concernant des travaux d'amélioration de 82 logements collectifs situés Résidence « Saint Martin » au Mans.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
2	<p>Le Mans – Résidence « Cité des pins 2 ». Amélioration de 85 logements collectifs. Emprunt de 250 000 € Société Anonyme des Marches de l'Ouest (SAMO). Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme des Marches de l'Ouest (SAMO) pour un emprunt d'un montant total de 250 000 € concernant des travaux d'amélioration de 85 logements collectifs situés Résidence « Cité des pins 2 » au Mans.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
3	<p>Le Mans – Résidence « Cité des pins ». Réhabilitation de 86 logements collectifs. Emprunt de 220 000 € Société Anonyme des Marches de l'Ouest (SAMO). Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme des Marches de l'Ouest (SAMO) pour un emprunt d'un montant total de 220 000 € concernant des travaux de réhabilitation de 86 logements collectifs situés Résidence « Cité des pins » au Mans.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016

N°	OBJET	VOTE	DEPOT EN PREFECTURE
4	<p>Le Mans – Résidence « Gazonfier ». Réhabilitation de 66 logements collectifs. Emprunt de 370 000 € Société Anonyme des Marches de l’Ouest (SAMO). Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d’une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme des Marches de l’Ouest (SAMO) pour un emprunt d’un montant total de 370 000 € concernant des travaux de réhabilitation de 66 logements collectifs situés Résidence « Gazonfier » au Mans.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
5	<p>Champagné – « Le Clos des Maraîchers ». Travaux de construction. Emprunts de 299 188 €, 64 495 €, 131 886 € et 33 457 € Société Anonyme Mancelle d’Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d’une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d’Habitation pour un emprunt d’un montant total de 529 026 € concernant des travaux de construction de 6 logements situés « Le Clos des Maraîchers » à Champagné.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
6	<p>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenants n° 7 à la convention de délégation de compétence et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé pour la période 2014-2019 Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenants n°7 à la convention de délégation de compétence et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé pour la période 2014-2019 Les avenants n°7 à la convention de délégation de compétence et à la convention de gestion de l'Anah, ont pour objectif de définir pour l'année 2016 les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
7	<p>Le Mans - rue de la Presche - LE MANS HABITAT - Construction en secteur Diffus - 15 PLUS 6 PLA-I - Exercice 2016 Des aides de 43 500 € de l'Etat et de 58 500 € de Le Mans Métropole, sont accordées dans le cadre de la programmation 2016 des aides à la Pierre.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
8	<p>Coulaines - Mulsanne - Sargé lès Le Mans - MANCELLE D'HABITATION - Construction en secteur Diffus - 39 PLUS 18 PLA-I - Exercice 2016 Coulaines - Mulsanne - Sargé lès Le Mans - Construction de 39 PLUS et 18 Pla-i. Des aides de 130 500 € de l'Etat et de 244 500 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2016 des aides à la Pierre.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016

N°	OBJET	VOTE	DEPOT EN PREFECTURE
9	<p>Mulsanne - Rue du Stade - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus - 11 PLUS 5 PLA-I - Exercice 2016</p> <p>Mulsanne - rue du Stade - Des aides de 36 250 € de l'Etat et de 77 000 € de Le Mans Métropole, sont accordées dans le cadre de la programmation 2016 des aides à la Pierre.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
10	<p>Ruaudin - rue de la Bouchardière - LE MANS HABITAT - Construction en secteur Diffus - 10 PLUS 4 PLA-I - Exercice 2016</p> <p>Ruaudin - Construction 10 PLUS et 4 PLA-i Des aides de 29 000 € de l' Etat et de 39 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2016 des aides à la Pierre.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
11	<p>Poursuite de la mise en place de site de compostage pour les gros producteurs</p> <p>Dans le cadre la politique communautaire de réduction des déchets, le service Propreté souhaite continuer la mise en place des sites de compostage dédiés aux gros producteurs.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
12	<p>Mulsanne - ZAC de Bellevue Compte Rendu Annuel au Concédant Situation financière au 31 décembre 2015</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2015 de la ZAC de Bellevue à Mulsanne. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 14 174 311,97 €. L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 103 432,90 € dont 100 000,00 € ont déjà été versés.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
13	<p>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie II Prorogation de la convention de concession Avenant n° 5</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC Cœur de Vie II à la Chapelle Saint Aubin jusqu'au 12 février 2022 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
14	<p>Arnage - Site de la Gèmerie - Participation au fonctionnement</p> <p>La délibération autorise Monsieur le Président à signer une convention triennale (2017-2019) avec l'Association de Gestion et d'Animation de la Gèmerie pour participer à l'embauche d'un salarié et attribuer à l'AGAG une subvention annuelle de 15 000 €</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016

N°	OBJET	VOTE	DEPOT EN PREFECTURE
15	<p>Participation à l'opération groupée d'audits énergétiques portée par le Syndicat Mixte du Pays du Mans. Participation à l'opération groupée d'audits énergétiques portée par le Syndicat Mixte du Pays du Mans</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
16	<p>Ligne de Bus à Haut Niveau de service (T3) - Acquisition à CENOVIA Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une partie de la parcelle BL n° 50 pour 5 833 m² sur Allonnes, dans le cadre du BHNS, au prix de 20 415,50 €.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
17	<p>Le Mans - 183 boulevard Demorieux - Acquisition aux consorts CHEVEREAU Dans le cadre de l'emplacement réservé C153 au Plan Local d'Urbanisme, Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une propriété, sise 183 boulevard Demorieux, pour une superficie de 390 m² et cadastrée section KV n°33 sur la commune du Mans pour un montant de 72 000 € (SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS).</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
18	<p>Le Mans - Acquisition à la commune d'Yvré l'Evêque - Rue George Sand Afin d'intégrer au domaine public communautaire une partie de la rue George Sand à Yvré l'Evêque, Le Mans Métropole se rend acquéreur des parcelles cadastrées section AC n° 739 et 741 pour une superficie totale de 452 m² pour une indemnité forfaitaire de 15 € (QUINZE EUROS) auprès de la commune d'Yvré l'Evêque</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
19	<p>Le Mans - Avenue Pierre Piffault - Acquisition à la SCI BNB LE MANS Afin de permettre l'élargissement de la rocade sud et l'aménagement du carrefour avec l'avenue Pierre Piffault, Le Mans Métropole doit faire l'acquisition d'une partie de la parcelle KT n° 14 située avenue Pierre Piffault pour une superficie comprise entre 1 100 m² et 1 400 m². Cette cession est acceptée par la SCI BNB LE MANS, pour une somme forfaitaire de 1 €.</p>	Adopté à l'unanimité	18 novembre 2016
20	<p>Le Mans - 8 rue d'Arnage - Cession à Monsieur et Madame PATAULT Le Mans Métropole cède la propriété cadastrée section HS N°238 et 248 d'une contenance de 623 m² à Monsieur et Madame PATAULT au prix de 97 000 € net de taxe.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
21	<p>Le Mans - 10 rue d'Arnage - Cession à Monsieur DIONE Le Mans Métropole cède la propriété cadastrée section HS n° 49 et 249 d'une contenance de 232 m² à Monsieur et Madame DIONE, au prix de 68 000 € net de taxe</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
22	<p>Le Mans - Rue Montesquieu - Cession à Monsieur et Madame ERB Le Mans Métropole cède un espace de 12 m² situé 10 rue Montesquieu au Mans, intégré à la voirie communautaire, après désaffectation et déclassement à Monsieur et Madame ERB riverains, au prix de 30 € du m².</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016

N°	OBJET	VOTE	DEPOT EN PREFECTURE
23	<p>Ruaudin - ZAC des Hunaudières - Cession à la société DAMY IMMO Le Mans Métropole accepte la cession du terrain cadastré AP n° 445 pour 1 105 m² situé au lieu-dit "Le Camp" dans la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, pour un prix total de 40 885 € HT, après sa désaffectation et son déclassement.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
24	<p>La Milesse - Base vie LGV - Echange SAFER/Le Mans Métropole D'un côté, la SAFER est propriétaire d un terrain aménagé en base de vie pour les travaux de la LGV, ce terrain doit être remis en état de terre agricole, exploitable dès à présent. De l'autre, Le Mans Métropole est propriétaire d'un terrain en nature de terre agricole avec pour vocation d'être ouvert à une urbanisation future. Il est proposé un échange sans soulte des deux terrains</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
25	<p>Le Mans - Chemin du Halage - Servitude au profit d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) Afin de procéder à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Le Mans Métropole accepte la servitude à titre gratuit au profit de ERDF sur les parcelles LO n° 794, située au 46 rue des Péniches, LO n° 758, 796, 786, 787, situées chemin du Halage et HW n° 74 située au 30 rue de Clarence.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016
26	<p>Allonnes - Transfert groupe scolaire Pasteur à la commune d'Allonnes Le Mans Métropole transfère à la commune d'Allonnes, la propriété des bâtiments scolaires (élémentaire et primaire), situés sur la parcelle cadastrée section BT n°99, conformément à l'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce transfert s'opère dans le cadre de la construction du pôle éducatif et sportif Curie-Pasteur, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune.</p>	Adopté à l'unanimité	22 novembre 2016